

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 juillet 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 juin, 1^{er} et 2 juillet 2015

2015 DVD 135 Parc de stationnement Montholon (9^{ème}) - Avenant n°1 à la convention.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants et L.1411-1 et suivants ;

Vu la convention de concession du 7 août 2003 pour l'exploitation et la modernisation du parc de stationnement Montholon (9^{ème}) ;

Vu le projet de délibération en date du 16 juin 2015, par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer l'avenant n° 1 qui a pour objet de proroger de trois mois la concession du parc de stationnement Montholon (9^{ème}) ;

Vu l'avis du Conseil du 9^{ème} arrondissement en date du 15 juin 2015 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la société Spie Autocité, l'avenant n°1 à la convention de concession du parc de stationnement Montholon (9^{ème}), dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Les recettes seront constatées aux chapitres 70 et 75, articles 70688 et 757, rubrique 820, mission 444 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2016.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO